



Déclaration liminaire intersyndicale à la réunion de FSSSCT88 en date du 27 mars 2024

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la FSSSCTD, Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la deuxième réunion FSSSCTD de l'année 2023/2024.

Nous commencerons cette déclaration en remerciant l'administration d'avoir enfin mis en place les accès aux registres à tous les membres de la FSSSCTD. En effet, celui-ci permet à chaque membre de pouvoir identifier les causes principales du mal-être et des conditions de travail de l'ensemble des agents du département.

Pour ce début d'année 2024, les problématiques que rencontrent principalement les différent-es agent-es du département portent essentiellement sur les difficultés relationnelles avec les parents et sur le comportement problématique de certains élèves, que nous évoquions déjà lors des différentes réunions FSSSCTD précédentes. Or, en dépit de toutes les déclarations dans les différents registres sur la troisième période (une moyenne de 3 déclarations par jour de classe), les conditions ne semblent pas s'améliorer. C'est un record de plus de 170 déclarations que nous avons enregistrées depuis la rentrée de septembre.

Les témoignages des collègues éveillent une fois de plus notre étonnement et notre inquiétude puisque malgré nos différentes alertes, les conditions d'exercice des enseignant-es ne s'améliorent pas. Bien au contraire, nos collègues sont de plus en plus nombreux-ses à rapporter des difficultés de plus en plus impactantes sur leur santé concernant la gestion des élèves TOP (troubles oppositionnels avec provocation) ou tout simplement qui ont des troubles du comportement, qui tapent, insultent et crachent. Nombre de ces élèves souffrent car ils sont en attente de place en ESMS ou ITEP par exemple. Dans ces conditions, plus que jamais, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels enseignants et des AESH. En ce sens, le dialogue social et le soutien sans faille des supérieurs hiérarchiques semblent constituer une nécessité absolue. En effet, les agent-es veulent que leur parole soit mieux prise en compte et se sentir acteurs et actrices de leur travail tout en assurant leur sécurité. Les collègues sont en attente d'aide concrète et de solutions applicables le plus rapidement possible en réponse à leur dépôt de déclarations dans le registre.

Malheureusement, les réponses proposées et apportées par la hiérarchie ou les équipes dédiées à des collègues en situation d'épuisement professionnel lié, notamment, à l'école inclusive sans moyen, sont insuffisantes, inappropriées voire maltraitantes.

- Les réponses écrites par les supérieur-es hiérarchiques sont souvent des listings de toutes les mesures déjà mises en place par les professionnels qui appellent à l'aide

mais manquent souvent d'empathie et de marque de soutien claire face au mal-être exprimé par les personnels concernés

- Les visites des conseiller·es pédagogiques ou des équipes mobiles se concluent souvent par des conseils et injonctions qui sont autant de remises en cause de l'expertise de nos collègues souvent en situation de surinvestissement. Les conseillers pédagogiques et les personnels des EMAS doivent être formés à se positionner dans une position d'empathie, de soutien et d'écoute vis-à-vis de ces collègues souvent en situation d'épuisement professionnel.

Plusieurs mesures nous semblent évidentes pour répondre à ces situations alarmantes. Il faut proposer à tous les personnels et sur temps d'enseignement un plan de formation aux enjeux de l'école inclusive (gestion de crise, différenciation, analyse de pratique professionnelle hors champ hiérarchique), recréer des postes de RASED et apporter une aide réelle qui ne s'apparente pas à des visites de contrôles mais à une coopération prolongée pour apporter une réponse à un besoin pédagogique ou éducatif clairement exprimé par une ou un collègue.

La carte scolaire 2024 dans le premier degré du département a également engendré des incompréhensions de la part des collègues. En effet, beaucoup de questionnements se posent à eux en voyant que leur école perdra une nouvelle fois un poste comme l'année précédente. Certes, nous comprenons que le délai de transmission des documents doit se faire huit jours avant l'instance. Cependant comment devons-nous interpréter le fait que les documents du CDEN nous parviennent avant la tenue du CSASD ? Quel est dès lors l'intérêt de siéger en CSASD si aucune modification n'est possible ?

L'ensemble des élus de la FSSSCT et du CSA SD demande à l'administration d'établir un calendrier prévisionnel pour les trois réunions annuelles que nous nous sommes fixées dans notre règlement. La transmission des documents et invitations pour cette instance doit se faire au moins une semaine en amont.

De plus, nous souhaitons que Madame la directrice académique participe à au moins l'une d'entre elles par an. Enfin, nous insistons pour que le remplacement de nos élu·es invité·es à une instance soit garanti par l'administration afin de leur éviter tout dilemme moral.

Nous, élu·es de la FSSSCT exprimons aussi les difficultés de calendrier pour la mise en place des groupes de travail. Nous souhaitons initialement faire deux groupes de travail cette année : un sur les conditions de travail des stagiaires mais aussi un groupe de travail sur la thématique « conditions de travail et l'école inclusive ». Nous souhaitons donc discuter de la représentation de l'administration dans ces GT afin de permettre de mener à bien nos ambitions.

Aussi comment aider les collègues dans leurs démarches administratives si les circulaires leur sont communiquées une à deux semaines avant la date butoir du dépôt des demandes (congrés de formation, temps partiels, ineat-exeat...). L'établissement du dossier étant parfois lourd, certain·es collègues ne pourront avoir la possibilité de réaliser une demande s'ils et elles n'ont pas anticipé cette dernière.

Nous tenons par ailleurs à dire notre solidarité à l'égard de tous les personnels et des élèves des établissements concernés par les menaces islamistes récentes diffusées via les ENT. Si nous comprenons parfaitement les réactions, parmi lesquelles les fermetures

d'établissements ce lundi 25 mars, nous ne pouvons que nous inquiéter des risques psychosociaux que font peser ces menaces sur la santé des personnels et des élèves. Nous saluons la réaction rapide de l'administration pour tenter de rétablir un minimum de sécurité informatique et espérons que celle-ci s'avérera suffisante.

Nous terminerons cette déclaration par une alerte sur les difficultés de recrutement et sur la perte de sens du métier pour les collègues pourtant très investi-es. En effet, les différentes mesures prises par le Ministère ces derniers temps n'amélioreront en rien l'attractivité. Pour prendre l'exemple des manuels labellisés, les enseignant-es étant des ingénieur-es pédagogiques compétent-es pour choisir les méthodes et les manuels adaptés aux réalités locales de leur classe, ils prennent cela comme un affront. Plus ces critères seront restrictifs plus la liberté pédagogique sera atteinte, liberté pourtant nécessaire pour répondre aux ambitions de la différenciation pédagogique notamment. En 2016, la recherche « Lire-écrire au CP », commandée par le ministère a pourtant montré que le choix des manuels avait moins d'importance dans les apprentissages des élèves que les savoir-faire des PE.

Enfin, le ministère s'entête à vouloir mettre en place le projet conservateur et passéiste du « choc des savoirs » présenté il y a quelques mois par Gabriel Attal devenu Premier ministre. Ce projet est néfaste à l'École pour les élèves et pour les personnels. Au lieu d'en guérir les maux, il renonce à les voir et va les accroître.

Nous nous opposons à ce plan qui :

- trie socialement les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui va immanquablement accentuer les inégalités scolaires
- remet en cause le droit égal d'accès à la poursuite d'étude pour tous les élèves, principe fondateur de l'École publique, en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP pour les élèves admis en classe de seconde mais échouant au diplôme national du brevet au lieu de fournir tous les moyens nécessaires pour la réussite des élèves ;
- désorganise les collèges par la réorientation de l'utilisation de la marge, accentuant encore les inégalités, la détérioration des emplois du temps et la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires, de dédoublements ou d'options ;
- va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes et la surcharge des classes ;
- remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés ;
- dépossède les enseignant-es de leur expertise professionnelle notamment par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux.

En bref, où sera l'émulation et l'acceptation de la différence, le vivre ensemble dans des groupes de niveaux qui ne feront que stigmatiser davantage les élèves en difficulté.

Nous dénonçons les fondements de cette politique mise en place au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés.

Nous dénonçons leurs conséquences qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi celles de tous les personnels.

Nous dénonçons le risque important de voir apparaître des classes de niveaux en collège.

Pour défendre l'École publique, l'accès à une culture commune pour tous les élèves, la liberté pédagogique et les conditions de travail, nous vous demandons l'abandon de ce projet de réforme et un investissement massif pour l'École publique en vue de la réussite de tous les élèves.